

Hockey libre

Règles et consignes

La Ville de Montréal vous souhaite la bienvenue dans votre aréna de quartier et vous invite à respecter quelques consignes de sécurité :

- 1 Les joueurs sont admis dans les vestiaires 30 minutes avant le début de l'activité et doivent les avoir quittés 25 minutes après la fin de l'activité.
- 2 Seuls les joueurs sont admis dans les vestiaires.
- 3 Les joueurs doivent attendre l'autorisation du responsable de la Ville avant d'accéder à la patinoire.
- 4 Aucune boisson alcoolisée ou substance illicite n'est tolérée dans l'aréna durant l'activité.
- 5 Selon la loi sur la sécurité dans les sports (S-3.1, r. 1), les joueurs doivent porter l'équipement suivant : un casque protecteur, un protecteur facial complet et un protège-cou. Il est également obligatoire que les joueurs portent des gants. Pour les joueurs d'âge mineur, l'équipement complet est obligatoire.
- 6 Chaque joueur doit avoir l'équipement requis avant de payer les droits d'entrée. Aucun remboursement ne sera émis, une fois le paiement effectué.
- 7 La Ville de Montréal n'est pas responsable des accidents, des pertes ou des dommages que pourrait subir un joueur.
- 8 La Ville de Montréal se réserve le droit de réclamer le coût des dommages causés à sa propriété.
- 9 La Ville de Montréal se réserve le droit de modifier les horaires ou d'annuler les activités en tout temps.
- 10 Dès qu'ils entendent la sonnerie, les joueurs doivent quitter la glace sans délai.
- 11 Tous les joueurs doivent respecter les règlements et les directives émises par le responsable de la Ville.
- 12 Des frais de_____ \$ s'appliquent pour le hockey libre adulte.

NOMBRE MAXIMAL DE JOUEURS : 32

La Ville de Montréal n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Toute personne outrepassant ces règlements ou ayant un comportement pernicieux sera passible d'expulsion.

Merci de votre collaboration et bon hockey !

English version available upon request.

